#### **France**

# FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision Version : 23 Mai 2025 : 2.06

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: GUITTET GUITAFLEX D2-I4 CONFORT Nom du produit

Code du produit : 12200DF0207

**Autres moyens d'identification** 

00474366: 00474367

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Usage grand-public, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation, Application

par d'autres méthodes que la pulvérisation..

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG AC - France Guittet Immeuble Union Square 1. Rue de l'Union CS10055

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

France

Tel: +33(0)1.57.61.03.20 Fax: +33(0)1.57.61.01.70

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

French (FR)	France	France	1/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

: Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Généralités** 

: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention Stockage

Non applicable.Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales.

P102, P101, P273, P501

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient du (de la) Ether de Poly(oxy-1,2-éthanedyl), α-Hydro-ω-hydroxypoly (oxyéthylène), éther (2:1) avec le 4-hydroxy-2,2,6,6-tétraméthylpipéridine-1-éthanol, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, octhilinone (ISO), masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) et

2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

dangereux

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

 Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

French (FR) France France 2/18

: 23 Mai 2025

Code : 12200DF0207 Date d'édition/Date de révision

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

French (FR)

**France** 

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Ether de Poly(oxy- 1,2-éthanedyl), α-Hydro-ω- hydroxypoly(oxyéthylène), éther (2:1) avec le 4-hydroxy- 2,2,6,6-tétraméthylpipéridine- 1-éthanol	CAS: 59535-09-0	≤0.30	Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Indice: 613-088-00-6	<0.10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 450 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.21 mg/ I Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.036% M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt	CE: 223-296-5 CAS: 3811-73-2 Indice: 613-344-00-7	≤0.075	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 EUH070	ETA [oral] = 500 mg/kg ETA [dermique] = 790 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.5 mg/l M [aigu] = 100	[1]
pyrithione zincique	REACH #: 01-2119511196-46 CE: 236-671-3 CAS: 13463-41-7 Indice: 613-333-00-7	<0.010	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 221 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.14 mg/ I M [aigu] = 1000 M [chronique] = 10	[1]
terbutryne	CE: 212-950-5 CAS: 886-50-0	≤0.013	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1]
octhilinone (ISO)	CE: 247-761-7 CAS: 26530-20-1 Indice: 613-112-00-5	≤0.0076	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	ETA [oral] = 125 mg/kg ETA [dermique] = 311 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.27 mg/ I Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1]

**France** 

3/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

	•	1	•	1	
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)	REACH #: 01-2120764691-48 CE: 911-418-6 CAS: 55965-84-9 Indice: 613-167-00-5	<0.0010	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	ETA [oral] = 53 mg/kg ETA [dermique] = 50 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.5 mg/l Skin Corr. 1C, H314: $C \ge 0.6\%$ Skin Irrit. 2, H315: $0.06\% \le C < 0.6\%$ Eye Dam. 1, H318: $C \ge 0.6\%$ Eye Irrit. 2, H319: $0.06\% \le C < 0.6\%$ Skin Sens. 1, H317: $C \ge 0.0015\%$ M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1]
2-méthylisothiazol-3(2H)- one	REACH #: 01-2120764690-50 CE: 220-239-6 CAS: 2682-20-4 Indice: 613-326-00-9	<0.010	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071  Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 235 mg/kg ETA [dermique] = 242 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.19 mg/ I Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Contact avec les yeux** 

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.

Inhalation

: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

French (FR)	France	France	4/18

Code : 12200DF0207 Date d'édition/Date de révision : 23 Mai 2025

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction** 

inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

French (FR)	France	France	5/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

: 23 Mai 2025

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

French (	FR)	France	France	6/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/ composant	Exposition		Valeur
,2-benzisothiazol-3 (2H)-one	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	0.345 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	0.966 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	1.2 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	6.81 mg/m³
pyrithione zincique	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	0.01 mg/kg bw/jour
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Local	0.02 mg/m³

French (FR) France France 7/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

3-one (3:1)			I
3-one (3.1)	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	0.02 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme -	Effets: Local	0.04 mg/m³
	Inhalation		
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	0.04 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie	Effets:	0.09 mg/kg bw/jour
	orale	Systémique	
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie	Effets:	0.11 mg/kg bw/jour
	orale	Systémique	
2-méthylisothiazol-3	DNEL - Population générale - Long terme -	Effets: Local	0.021 mg/m³
(2H)-one	Inhalation		
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	0.021 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie	Effets:	0.027 mg/kg bw/jour
	orale	Systémique	
	DNEL - Population générale - Court terme -	Effets: Local	0.043 mg/m³
	Inhalation		
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	0.043 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie	Effets:	0.053 mg/kg bw/jour
	orale	Systémique	

#### **PNEC**

Non disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

**Protection des mains** 

 Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants :

French (FR) France France 8/18
--------------------------------

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la

tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire

valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être Autre protection cutanée

déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient

être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux **Protection respiratoire** 

> d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de

filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

**Contrôles d'exposition** liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide. Couleur **Diverses** Légère odeur. Odeur Point de fusion/point de : Indéterminé.

congélation

: >37.78°C

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

Température d'autoinflammabilité

Température de

: Non disponible.

décomposition

pΗ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

9.4

**Viscosité** Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm<sup>2</sup>/s

**Viscosité** : > 100 s (ISO 6mm)

Solubilité

**France** 9/18 French (FR) **France** 

Code : 12200DF0207 Date d'édition/Date de révision : 23 Mai 2025

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 Support
 Résultat

 l'eau froide
 Partiellement soluble

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur

	Pressio	on de vap	eur à 20 °C	Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
eau	17.5	2.3				

Densité relative : 1.03

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes**: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

dangereuses

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

décomposition dangereux suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité aiguë

	French (FR)	France	France	10/18
- 1				

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
Ether de Poly(oxy-1,2-éthanedyl), α- Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éther (2:1) avec le 4-hydroxy- 2,2,6,6-tétraméthylpipéridine- 1-éthanol	Rat - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	450 mg/kg 0.21 mg/l [4 heures]
Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50	500 mg/kg 790 mg/kg
pyrithione zincique	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	177 mg/kg >2 g/kg 0.14 mg/l [4 heures]
terbutryne	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50	>10200 mg/kg 2045 mg/kg
octhilinone (ISO)	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	125 mg/kg 311 mg/kg 0.27 mg/l [4 heures]
masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de	Rat - Voie orale - DL50 <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Somnolence	53 mg/kg
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(activité déprimée générale) Comportemental - Ataxie Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Rat - Mâle - Voie orale - DL50 Rat - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	235 mg/kg 242 mg/kg 0.19 mg/l [4 heures]

### Estimations de la toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat
yrithione zincique	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Période d'observation: 24 heures Potentiel d'irritation: 4

#### Conclusion/Résumé

Peau : Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Test	Résultat
<b>©</b> UITTET GUITAFLEX D2-I4 CONFORT	Souris - peau	Résultat: Non sensibilisant
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	cobaye - peau OECD 406	Résultat: Sensibilisant
octhilinone (ISO)	Souris - peau OECD 429	Résultat: Sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau : 429 Sensibilisation cutanée : essai des ganglions lymphatiques locaux

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

French (FR)	France	France	11/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Mutagénicité

Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	•	Voie d'exposition	Organes cibles
yridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt	Catégorie 1	-	système nerveux central (SNC)
pyrithione zincique	Catégorie 1	-	-

#### Conclusion/Résumé

Daprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. **Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Exposition de courte durée

**Effets potentiels** : Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

**Effets potentiels** : Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu. reproduction

	French (FR)	France	France	12/18
--	-------------	--------	--------	-------

Code : 12200DF0207 Date d'édition/Date de révision : 23 Mai 2025

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Autres informations** : Contains isothiazolinones. May cause allergic reaction.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

✓ produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë - CE50	Algues	0.11 mg/l [72 heures]
	Chronique - NOEC	Algues - Truite	0.0403 mg/l [72 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	2.9 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CL50	Poisson	2.15 mg/l [96 heures]
pyrithione zincique	Aiguë - CL50	Daphnie	0.0082 mg/l [48 heures]
	Chronique - NOEC	Daphnie	0.0027 mg/l [21 jours]
	Aiguë - CE50 - Eau de mer	Algues - Diatom - Nitzschia pungens	5.513 µg/l [96 heures]
	Chronique - NOEC - Eau de mer	Algues - Diatom - <i>Nitzschia</i> pungens	1.889 µg/l [96 heures]
terbutryne	Aiguë - CL50 - Eau douce	Crustacés - Signal crayfish -	579.3 mg/l [48 heures]
,		Pacifastacus leniusculus -	
		Juvenile (oiselet, couvée,	
		sevrage)	

Conclusion/Résumé

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
yrithione zincique	-	39% [28 jours]	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Ether de Poly(oxy- 1,2-éthanedyl), α-Hydro-ω- hydroxypoly(oxyéthylène), éther (2:1) avec le 4-hydroxy- 2,2,6,6-tétraméthylpipéridine- 1-éthanol	-	-	Facilement
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one pyrithione zincique	-	- 50%; <28 jour(s)	Non facilement Non facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

French	(FR) Fr	rance F	France 1	13/18

Code : 12200DF0207 Date d'édition/Date de révision : 23 Mai 2025

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
7,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0.7	-	Faible
pyrithione zincique	0.9	0.9	Faible
terbutryne	3.74	-	Faible
octhilinone (ISO)	2.45	-	Faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
7,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1.86	73.142
Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt	1.67	46.4942
terbutryne	2.85	707.383
octhilinone (ISO)	2.85	706.605
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	1.74	54.9187

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

✓ produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: West recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### Déchets Dangereux

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### **Emballage**

French (FR)	France	France	14/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

**Précautions particulières** 

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	9006	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

### Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-

citerne.

IMDG : None identified.IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

French (FR) France France 15/
-------------------------------

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° ( REACH )
<b>E</b> UITTET GUITAFLEX D2-I4 CONFORT	3

**Étiquetage** : Non applicable. **Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

COV du produit prêt à l'emploi

: IIA/c. Extérieur murs support minéral. Valeurs limites de l'UE : 40 g/l (2010.)

Ce produit contient un maximum de 40 g/l de COV.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Règlement relatif aux produits : Contient un produit biocide; C(M)IT/MIT (3:1)

biocides

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée

Références

 Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

: Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. : Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits biocides ; Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations vénéneuses.; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets dangereux.; Code du travail article: R231-53.; Code du travail: Ambiance des lieux de travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail: Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail: Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail: dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6; Code du travail: dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16 ; Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

French (FR) France France 16/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

#### Texte intégral des mentions H abrégées

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H360D	Peut nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

	,
Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3

French (FR) France France 17/18

**GUITTET GUITAFLEX D2-14 CONFORT** 

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

Eye Irrit. 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

Repr. 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

#### Historique

Skin Corr. 1B

Skin Corr. 1C

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

Skin Sens. 1A

Skin Sens. 1B STOT RE 1

Date d'édition/ Date de : 23 Mai 2025

révision

Date de la précédente : 23 Septembre 2024

édition

**Élaborée par** : EHS **Version** : 2.06

#### Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR)	France	France	18/18
` ,			